



**Procès-verbal de la séance spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue à Hudson le jeudi 17 septembre 2015, à 17h30, dans les locaux de la Maison Halcro au 539 rue Main, Hudson, à laquelle sont présents:**

Présent: Deborah Woodhead, conseillère et présidente, Nicole Durand, conseillère  
Miriam Tabori  
Timothy Mathieu

Invités et présents : Nathalie Lavoie, directrice du service de l'urbanisme

Convoqués et absents : Philip Avis

Invité et absent : Monsieur le Maire Ed Prevost

Se sont récusés dès le début de ce projet : Chloé Hutchison et Frank Hicks

**1. 637 rue Main – plans finaux pour le projet Le Nichoir**

**ATTENDU QUE** cet item a été soumis à la réunion du CCU du 10 septembre pour examen;

**ATTENDU QU'**il n'y avait pas de quorum puisque deux (2) membres se sont récusés dès le début de ce projet et qu'un (1) membre était absent de la réunion;

**ATTENDU QUE** cette réunion spéciale a lieu pour que les recommandations puissent être faites pour éviter tout retard dans le démarrage des travaux de construction;

**PAR CONSÉQUENT** il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation des plans finaux pour le projet Le Nichoir tels que présentés avec les conditions et recommandations suivantes :

**Conditions:**

- Selon le représentant du Service d'incendie, un établissement public peut déroger de l'article 3.2.5.6. paragraphe 1) alinéa a) du Code de construction – chapitre 1 en lien avec la largeur de l'entrée de la cour du 637 rue Main. Cet article stipule que la partie d'un chemin ou d'une cour correspondant à une voie d'accès exigée pour le service d'incendie doit avoir une largeur d'au moins 6 mètres, à moins qu'il ne soit démontré qu'une largeur inférieure est satisfaisante.
- Dû à la présence d'arbres et d'arbustes, la largeur de la voie d'accès actuelle est de 3 mètres à certains endroits. Une entente fut prise entre les responsables du projet Le Nichoir et ceux du service d'incendie d'Hudson que s'il y a empiétement de l'entrée sur le terrain voisin, si des arbustes sont coupés ainsi que d'autres éléments physiques sont déplacés, on augmente la largeur à 4,5 mètres ce qui est suffisant pour les véhicules du service d'incendie.

**Recommandations:**

- Les matériaux et les couleurs du parement extérieur sont acceptés tels que présentés;
- La sélection de la fenêtre n'a pas été finalisée. On envisage un verre spécial pour la protection des oiseaux, mais cela dépend des coûts;
- Il est suggéré que les 3 fenêtres décentrées créent un élément amusant par l'ajout de couleur à ce détail.

**2. Ajournement de la séance: date de la prochaine réunion**

Ayant discuté du sujet à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30.